

# REGLEMENTATION LAC DE PÊCHE GERMANETTE 2025

## GESTION - PRIVEE « La Truite du Buëch »

### Réglementation succincte

**Pour Pêcher à la mouche dans ce lac privé, il faut obligatoirement une carte spécifique et respecter le règlement mouche No-kill.**

Pendant l'ouverture de « La Maison de la Pêche »		
	MAJEUR	Femme/Mineur
Carte journée No-kill	20,00 €	15,00 €
Carte 1/2 journée No-kill	15,00 €	10,00 €
Poisson gardé le Kg	15,00 €	15,00 €

### **Pour la Pêche aux appâts naturels pas besoin de carte**

Autorisé **uniquement** pendant l'ouverture de « La Maison de la Pêche »  
Soit les jours d'ouverture signalés sur le calendrier.

**Obligation de se présenter** à « La Maison de la Pêche » avant toute pêche.

**Tout poisson pris doit être gardé et payé.**

**Possibilité du prêt d'une canne, d'un seau, d'une pince dégorgeoir, de maïs et d'une épuisette (pour le lac) avec explication technique, location : 2 € (possibilité d'achat de teignes, 1 € les 10)**

**Si vous avez votre propre matériel, le faire contrôler au responsable qui vérifiera que votre fil fait plus que 20 centièmes de millimètre.**

**En cas de perte ou de casse du matériel, un dédommagement de 5 € par canne pourra être demandé.**

**La remise à l'eau des poissons pêchés est interdite, le prix des truites est de 15 € le kilo (portion bras) et 16 € (grosses lac) à acquitter à « La Maison de la Pêche »**

**Nos tarifs sont majorés de 1 € la truite si vous voulez la préparation du poisson : vider, nettoyer.**

**La baignade est interdite dans le plan d'eau de pêche.**

**Les chiens ne sont pas autorisés sur le périmètre de la base de loisirs.**

**Il est autorisé de fumer autour du Lac sous réserve de jeter les mégots dans les cendriers prévus à cet effet.**

**Merci de ramasser vos déchets avant votre départ.**

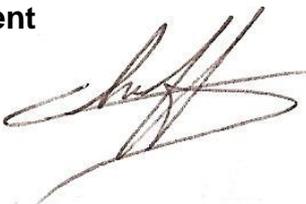
**Les enfants sont sous la responsabilité des adultes accompagnants.**

**Merci de bien vouloir présenter à « La Maison de la Pêche » vos sacs et glacières ouverts avant de quitter les lieux.**

Information (Jean Pierre ☎ 06 77 85 83 67)

SERRES le 1<sup>o</sup> janvier 2025.

Le Président



« La Maison de la Pêche »  
« La Truite du Buëch »



IPNS